

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

RC auto : données à caractère personnel dans le relevé des sinistres

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant l'article 7 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs.

En vertu de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs (loi RC auto), un preneur d'assurance peut demander à son assureur de lui fournir un relevé de sinistres. À partir du 24 juillet 2025, ce relevé des sinistres aura la forme et le contenu d'un modèle défini par la Commission européenne dans le règlement d'exécution 2024/1855. Ce règlement de l'exécution a laissé aux émetteurs de la marge pour fournir des informations complémentaires pertinentes sur les règles ou pratiques applicables dans un État membre.

Conformément à la Constitution et à la jurisprudence du Conseil d'État, il convient que les éléments essentiels du traitement de données à caractère personnel soient toutefois repris dans un texte à valeur législative. Pour s'y conformer, un § 4 est ajouté à l'article 7 de la loi RC auto, lequel énumère les éléments essentiels du traitement des données à caractère personnel, sur la base desquels le Roi peut ensuite préciser le traitement des données à caractère personnel. Cela permettra de reprendre dans le relevé des sinistres belge des informations supplémentaires, parmi lesquelles des données à caractère personnel déterminées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be